

# Justice à vendre en

**Omerta.** Des trafiquants torturés, des jurés apeurés, un verdict qui fuit, des accusés acquittés... Enquête sur une étrange affaire.

PAR MARC LEPLONGEON

Il n'y a eu, ce soir-là, ni cris de joie ni explosion de colère. Juste un « silence de cimetière », raconte un témoin de la scène. Des robes noires abasourdies, incapables de savourer leur victoire. Des accusés un peu hallucinés, l'un d'entre eux – un des rares à être condamnés – se permettant même, à travers son box, de reconforter son avocate... La justice à l'envers ? Le 7 février vers 22 h 30 à Bobigny, Philippe Jean-Draeher, le président, rend, après une douzaine d'heures de délibéré, le verdict de la cour d'assises dans une sombre affaire de torture et de séquestration en Seine-Saint-Denis : quatorze ans de prison contre Boubakary Ba et sept ans contre Mohamed Chekroun – les deux seuls qui ont avoué –, acquittement et dispense de peine pour les autres. Les jurés citoyens ont quasiment blanchi tout le monde, et cela n'a semblé surprendre personne. Et pour cause : le verdict était connu du public une poignée de minutes avant le délibéré et avait parcouru d'un trait la salle d'au-

dience. « Tout avait été annoncé. C'était le tiercé dans l'ordre ! Impossible ! » n'en revient toujours pas un acteur du dossier.

Une première en France. Une enquête préliminaire est ouverte, puis une information judiciaire, pour corruption active et passive, et violation du délibéré, est lancée, comme l'a révélé *Le Parisien*. Le tout alimentant un soupçon, noir et sale, du genre de ceux qui tachent les institutions : la justice a-t-elle été achetée ? Les acquittements auraient-ils soulevé la salle d'audience, les familles et proches des accusés s'embrassent et pleurent. Sauf que, ce soir-là, ce sont eux qui ont prévenu les avocats. Vers 22 heures, M<sup>e</sup> Tymoczko, qui ne peut assister au verdict, reçoit de son associé, M<sup>e</sup> Le Goff, l'étrange rumeur : acquittement pour leur client. Tymoczko se bidonne et répond, dans un SMS lapidaire : « Et la Vierge, elle apparaît quand ? » Quelques minutes plus tard, le verdict confirme pourtant la prophétie : « Cela échappait à tous les pronostics qu'on avait pu faire », explique-t-il aujourd'hui.

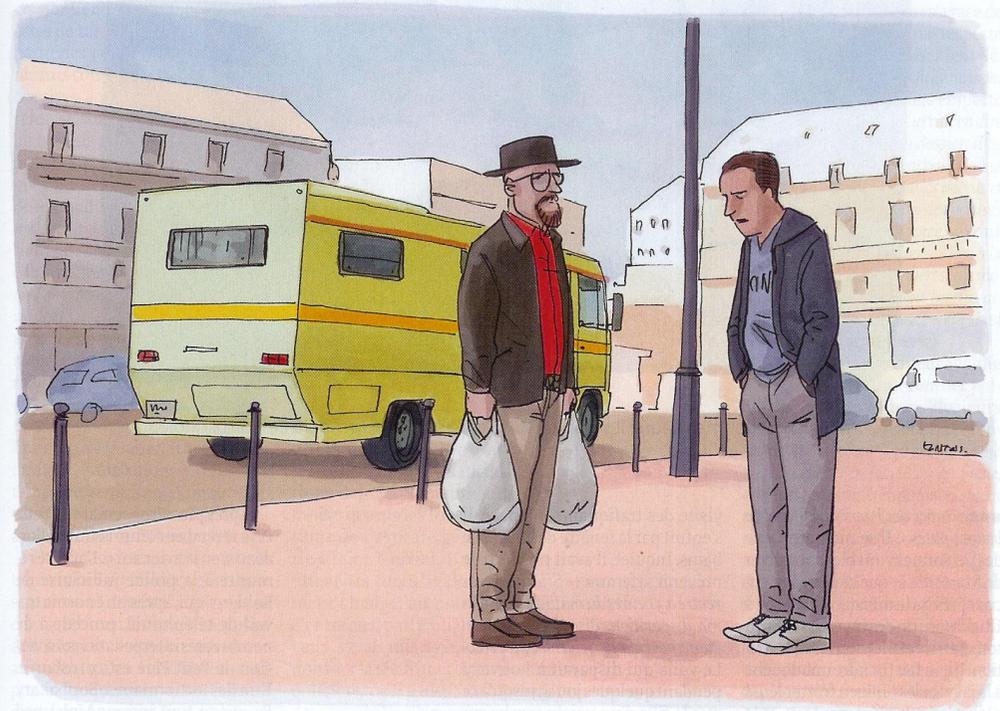
Chacun se persuade qu'il s'est joué quelque chose en coulisse et glose, tantôt sur ces suspensions d'audience extrêmement longues – « On a un moment cru qu'on nous faisait une guerre psychologique », assure un avocat –, tantôt sur le profil des jurés – l'un d'entre eux, musulman, a été remplacé après qu'il s'est mis à faire sa prière dans la salle des témoins. Le premier jour, un autre n'a-t-il pas demandé à l'oreille du président de ne pas

siéger, expliquant, terrifié, qu'il connaissait un des accusés ? Il a été exfiltré immédiatement. « Ce dossier tenait à la colle forte, il n'aurait jamais dû donner lieu à autant d'acquittements », s'emporte une source proche de l'enquête.

Tout a commencé comme un épisode de « Breaking Bad ». Durant l'été 2014, un père de famille toxicomane, surnommé « Petit Père », accepte, comme Walter White, le héros de la série américaine, de conduire un camping-car qui cache d'importantes quantités de cannabis. A plusieurs reprises, l'homme est envoyé en Espagne chercher la cargaison pour la livrer en région parisienne. Afin de ne pas attirer l'attention, Petit Père a ses habitudes : on lui prête un vélo entreposé dans le camping-car qu'il loue pour faire plus « touriste » aux péages ou en cas de contrôle. La dope est planquée dans le couffroit. Il doit attendre les instructions et ne prendre aucune initiative.

**Brûlé au fer à repasser.** Fin août, tout dérape : Petit Père est braqué à Bondy, non loin de l'hôpital. Deux équipes de voyous, armés de pistolets automatiques, le sortent de force de son camping-car, le déshabillent et l'abandonnent à son sort. Petit Père trouve refuge chez un ami dealer, Bastien\*, qui l'avait mis en contact avec les commanditaires. Le calvaire, qui va durer trois jours, commence. Les responsables du trafic de drogue débarquent chez Bastien et ne croient pas un mot des explications de Petit Père. Tous deux sont ligotés avec des Serflex, frappés et mis dans un Combo blanc par trois hommes cagoulés et gantés. Un bonnet sur la tête, du scotch sur les yeux. Les victimes perdent tout repère. La torture est particulièrement violente

# Seine-Saint-Denis ?



– Ton déguisement de « trafiquant de drogue incognito » est beaucoup trop ressemblant.

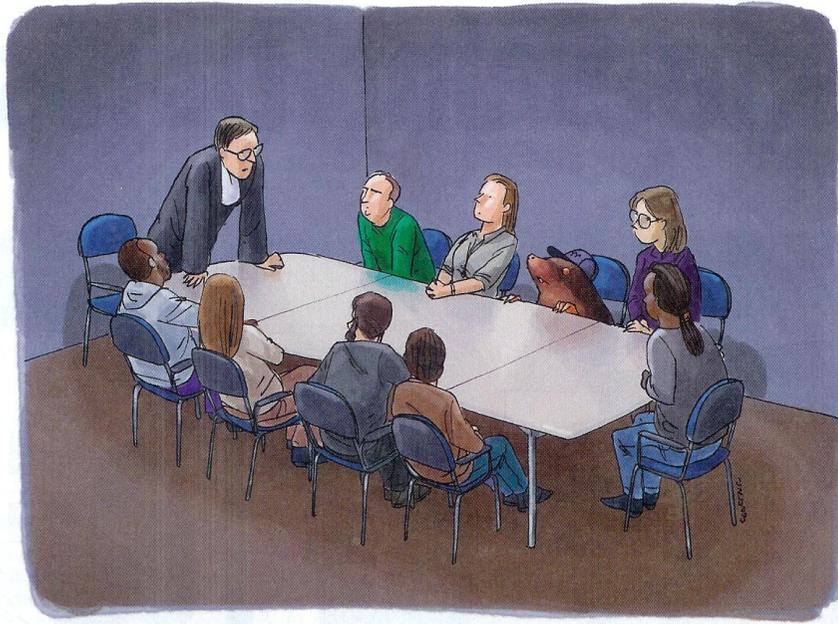
pour le conducteur du camping-car. On lui brûle le visage, les fesses, l'anus, le sexe, les jambes et les bras avec un fer à repasser. « Avoue », lui répète-t-on sans cesse. Lui est incapable de répondre. Alors, ses ravisseurs s'acharment. Regardent des tutoriels sur Internet pour perfectionner leurs tortures. Font résonner près de ses oreilles le bruit d'une perceuse tout comme celui d'une pince-monseigneur qui enserre ses

doigts sans jamais les sectionner. Juste pour lui faire comprendre qu'ils en ont le pouvoir. « Avoue ! » A ce moment, Petit Père veut seulement mourir « afin que tout s'arrête », comme il le racontera devant les policiers.

On lui met un pistolet sur la tempe puis dans la bouche. Le métal cogne contre ses dents, il en avale quelques-unes. On lui fait le coup de la baignoire : on lui plonge la

tête dedans et, quand il en sort, on lui applique une serviette détrempée sur la bouche pour qu'il ne puisse pas reprendre sa respiration. Bastien, dans la pièce d'à côté, subit un sort similaire. Leurs geôliers visionnent des films ou des documentaires sur la torture. Bastien les entend évoquer ce qui attend Petit Père : « (...) brûler ses couilles » car il a « bien profité des vacances à Alicante à [leurs] frais à se ■■■

**Tout a commencé comme dans la série « Breaking Bad ». Un père de famille accepte de conduire un camping-car qui cache du cannabis.**



- Mesdames et messieurs, il semblerait qu'il y ait une taupe infiltrée parmi nous.

■■■ taper des bonnes bouffes et de bonnes putes». Il se murmure que des personnes vont bientôt arriver de Marseille et que ce sera pire encore. Finalement, Mohamed Chekroun, un des investisseurs du trafic, arrive et met fin à la séquestration. Il leur fait prendre une douche à la javel et les oblige à frotter leurs plaies sanguinolentes avec un gant pour que toute trace ADN disparaisse. Puis leur ordonne d'enfiler deux combinaisons de peintre qui collent à la peau. Chekroun lui-même semble ne pas totalement réaliser le déferlement de violence: «*Ils lui ont fait du sale (...) Mais très, très sale (...) J'ai jamais vu ça de ma vie*», rapportera-t-il à un ami, selon une écoute téléphonique.

Petit Père, en convalescence chez Bastien, reçoit alors à nouveau la

visite des trafiquants. Menacé, il s'enfuit par la fenêtre de la salle de bains. Inquiet, il avait pris soin de prévenir sa femme: «*Si j'en suis pas rentré à 3 heures du matin, tu signales ma disparition. Bisous. Je t'aime et j'aime nos enfants. A bientôt, j'espère.*» Le voilà qui disparaît à nouveau pendant quelques jours, jusqu'à ce que la fille d'un voisin tombe sur lui, réfugié dans un cabanon de jardin. Elle le trouve agité et en piètre état. Chaque fois qu'une voiture passe, il se cache derrière un arbre, remarque-t-elle. Le 9 octobre 2014, il rassure la mère de ses enfants et lui dit qu'il est en vie. Le lendemain, l'épouse reçoit un SMS d'un homme se faisant appeler Bruno: «*Dites à Petit Père qu'il arrête ses comeries, car il n'arrange pas sa situation et emmène trop de gens avec lui.*»

## Elodie L., compagne d'un des caïds, arrive à la police couverte d'hématomes.

Après plusieurs semaines, Petit Père se rend au commissariat à Bordeaux, en janvier 2015. L'affaire remonte à la police judiciaire de Bobigny, qui, après un énorme travail de téléphonie, procède à de nombreuses interpellations. La version de Petit Père est corroborée. L'un des tortionnaires, Boubakary Ba, avoue, tout comme Mohamed Chekroun. Les autres se murent dans le silence. L'enquête se poursuit dans un climat de tension épouvantable. Une jeune femme, Elodie L., compagne d'un des caïds qui a utilisé son appartement comme lieu de torture, arrive à la police couverte d'hématomes. Lorsque le procès a lieu devant le tribunal correctionnel, qui juge le volet stupéfiant de l'affaire, Lila H., une autre jeune femme, se fait excuser pour raisons de santé. La présidente mandate une expertise qui conclut qu'elle peut tout à fait venir au palais de justice. Son témoignage est capital. Au téléphone,

écouté par les enquêteurs, Lila a expliqué à ses proches que toute cette histoire «*allait partir au drame*». «*On va tous y rester*», concluait-elle.

En juin 2018 vient le temps des assises, qui n'auront finalement pas lieu... faute de jurés. Du jamais-vu. Les accusés, condamnés en correctionnelle à quelques années de prison pour le trafic de drogue, encourageaient la perpétuité pour les actes de torture. Mais une grande partie des 45 jurés titulaires et suppléants convoqués pour la session d'assises, à partir des listes électorales, se sont fait porter pâles, si bien que le quorum de 20 jurés n'a pas été atteint. Seuls 16 ont répondu présent. L'effet Coupe du monde de football? Pas seulement. «*Normalement, on y arrive toujours*», soutient un magistrat. Quitte à se contorsionner un peu: «*Il m'est arrivé de garder des personnes inscrites sur les listes électorales, mais qui comptaient à peine les français, en pariant sur le fait qu'elles seraient récusées. Et celles qui nous expliquent qu'elles ont des vacances, on leur répond qu'elles n'ont pas le choix.*» Philippe Jean-Draeher, lui, renverra l'affaire, sans même prendre le temps de venir s'en expliquer devant les victimes et les accusés, qui avaient été extraits de leurs cellules.

Début janvier 2019, le procès se tient enfin. Le 7 février, après deux semaines et demie d'audience, la course se retire en fin de matinée pour délibérer. Les avocats ne reviennent au palais qu'en fin d'après-midi pour boire quelques verres, comme c'est l'usage après une audience éreintante. L'attente est interminable. Enfin, la greffière appelle pour les prévenir que la cour va bientôt rendre son verdict. Dans la salle des pas perdus, les robes noires sont assaillies par les familles de leurs clients. Le verdict circule depuis un bon moment, quand le président, impassible, le rend public. La salle se vide pour laisser place à l'audience sur les intérêts civils, destinée à examiner les demandes d'indemnisation formulées par les victimes. Seuls le président et ses deux assesseurs sont présents.

M<sup>e</sup> François Jacquemin, l'avocat de Bastien, se lève et fait remarquer

## « Il y avait tout Aulnay-sous-Bois dans la salle. L'ambiance était pesante. »

que le verdict est catastrophique. Seuls les deux accusés qui ont avoué, Mohamed Chekroun et Boubakary Ba, ont été condamnés. Les autres, Afif Ben Hadj Brahim, Stéphane Lalami et Mohamed Khaldi, ont été acquittés. L'image envoyée par la justice – la prime à ceux qui se taisent – est désastreuse. L'avocat, qui n'a pas souhaité répondre au Point, aurait ensuite souligné la violation manifeste du délibéré. Ce qui n'aurait pas plu au président, Jean-Draeher: «*Il nous a fait comprendre, en gros, qu'on n'était pas au café du commerce, que c'était ça, la justice en Seine-Saint-Denis, que de toute façon il y aurait sûrement un appel et que, si on n'était pas contents, il fallait demander le dépaysement*», assure un témoin.

**Pot-de-vin?** En réalité, selon nos informations, le président et ses assesseurs se posaient des questions depuis plusieurs jours, au moins depuis les lourdes réquisitions de l'avocate générale, Marie-Claire Noiriël. L'attitude de plusieurs jurés avait soudainement changé, au point que l'un d'entre eux, particulièrement nerveux, s'était mis à poser des questions sur la sécurité et la protection policière... «*Il y avait tout Aulnay dans la salle. L'ambiance était pesante, affirme un participant. On demande à quelqu'un qui habite Aulnay-sous-Bois de juger d'autres gars de Seine-Saint-Denis, dont il peut rencontrer le frère ou un ami au centre commercial O'Parinor.*» L'information judiciaire, elle, suit son cours, mais se heurte au secret des délibérés, que nul n'est censé pouvoir enfreindre.

Cela n'a pas empêché Philippe Jean-Draeher, peu prolixé devant les avocats, d'adresser un rapport à sa hiérarchie, sitôt l'audience terminée. Il y explique la difficulté qui a été la sienne de constituer un jury et évoque des problèmes

récurrents d'escorte policière. Il affirme également qu'un individu aurait tenté de photographier la cour au début du procès. Un geste qui aurait suscité la panique chez plusieurs jurés. «*En substance, il dit que ce qui l'a surpris, c'est une tendance quasi unanime des jurés à refuser la culpabilité, malgré toutes les preuves*», ose une source, qui a pu lire ce rapport. Enfin, le magistrat s'agace de ce que les avocats n'ont pas respecté son interdiction d'utiliser les téléphones portables. «*La fuite ne vient pas de nous, mais du public, s'emporte l'un d'entre eux. On pourrait en dire aussi sur sa maîtrise du dossier. Il ne le connaissait absolument pas, a laissé l'avocate générale mener les débats et a même confondu le nom des accusés le dernier jour d'audience.*» Pour M<sup>e</sup> Tymoczko, «*la fuite a eu lieu à la sortie de la salle des délibérés, au moment où le président doit mettre au propre sa feuille de motivation et quand les jurés ont quelque liberté*».

Les policiers n'excluent aucune piste, y compris un éventuel pot-de-vin versé aux jurés. Plusieurs personnes ont d'ores et déjà été entendues. «*Jusqu'à présent, on ne voyait cela qu'en Corse ou en Sicile, dans des microsociétés qui fonctionnent en vase clos et où tout le monde se connaît, témoigne Nicolas Bessone, ancien procureur de Bastia. Que cela se passe en Seine-Saint-Denis, où il y a plusieurs millions d'habitants, démontre une certaine sophistication du mode d'action.*» L'avocate de Petit Père, Anne-Charlotte Mallet, le déplore elle aussi: «*Mon client a vécu un calvaire, vit caché et attendait ce procès avec crainte mais impatience. Il parle désormais de "parodie de justice". Comment, dans ces conditions, peut-il reprendre le cours de sa vie?*» Les jurés, eux, ont repris la leur. Selon nos informations, l'un d'entre eux a été condamné à plusieurs reprises pour de petits délits, son casier judiciaire n'en portant pas trace, les faits ayant eu lieu alors qu'il était mineur. Un autre habiterait juste à côté d'un des plus gros points de vente de cannabis du 93. Un dernier, enfin, est soupçonné d'avoir entretenu des liens directs avec le clan familial d'un des accusés ■

\* Le prénom a été changé.